

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 novembre 2024

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE
MALADIE - (N° 626)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Peytavie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot :

« techniques »,

insérer les mots :

« destinées aux personnes en situation de handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.